

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le sept février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Julien FIAT, Noël GARDEN, Béatrice FIAT, Christophe RUET

Absents excusés : Philippe GALL, Nathalie BOCQUERAZ

**Procurations : Philippe GALL donne pouvoir à Gilles GUINARD
Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ**

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025-02 : AMENAGEMENT D'UN PARKING A LA PALLUD DU RAUX – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-56

Le hameau de Pallud du Raux a vu sa population de résidents permanents et secondaires augmenter considérablement ces dernières années.

Le hameau qui est un cul de sac de par sa configuration ne possède pas d'emplacement suffisant pour créer un parking qui permette à chacun d'avoir au minimum une place de stationnement et aussi pour les locataires des gîtes.

Actuellement la place de retournement est petite ce qui pose aussi problème l'hiver pour le déneigement.

Compte tenu de la forte demande des résidents, il faut que nous trouvions la meilleure solution sachant que la commune n'est pas propriétaire de terrain autour du hameau et qu'il y a des contraintes avec le réseau d'eau potable et d'assainissement côté amont et en aval de la route des risques de glissement de terrain.

Seul un secteur nous semble le plus approprié pour réaliser un parking. Il s'agit de la parcelle B533 d'une contenance de 849m².

L'entreprise FIAT propose un devis de 26 738.60€ HT soit 32 086.32€ TTC

Les frais de dévoiement du réseau fibre aérien, (ISERE FIBRE) s'élèvent à 5 134.62€ HT soit 6 161.54€.

Pour les travaux du réseau téléphonique, ils sont à charge de l'opérateur (ORANGE).

Pour le bornage, le bureau d'études ATMO propose un devis de 1 590€ HT soit 1 908€ TTC.

Les frais de notaires sont estimés à 400€.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Travaux	26 738.60€	Territoire de l'Oisans	20 317.94€	60%
Dévoiement du réseau fibre	5 134.62€	Communauté de communes de l'Oisans	6 772.64€	20%
Bornage	1 590€	Communes	6 772.64€	20%
Frais de notaire	400€			
Total dépenses	33 863.22€	Total recettes	33 863.22€	100%

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'ORNON

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le

ID : 038-213802853-20250217-2025_02-DE

Berger
Levrault

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir les devis présentés,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

